

Les écoles soutiennent la réforme « Employé-e-s de commerce »

De l'avis de la Conférence suisse des écoles professionnelles commerciales (CSEPC), la réforme « Employé-e-s de commerce », orientée sur des situations de travail actuelles, modernise la formation commerciale initiale. Elle accentue la dimension pratique de l'apprentissage d'employé-e de commerce et accentue l'aspect numérique, tout en continuant d'assurer des possibilités de raccordement variées.

La CSEPC approuve le principe d'axer la formation sur des domaines de compétences opérationnelles, prescrit par le SEFRI. Elle soutient ainsi l'approche de formation professionnelle selon laquelle les contenus transmis sont orientés sur les besoins de l'économie et de la société et correspondent de ce fait à la réalité professionnelle. Ce travail de transmission est assuré par les écoles, les entreprises et les cours interentreprises. Les écoles continuent d'avoir pour mission de transmettre des connaissances de base solides dans le cadre d'un enseignement axé sur les compétences. Les contenus relevant de la culture générale restent intégrés dans l'enseignement des écoles.

L'employabilité des apprenti-e-s comme objectif premier

Du point de vue de la CSEPC, la réforme « Employé-e-s de commerce » est une chance immense pour les apprenti-e-s comme pour la formation commerciale dans son ensemble. Les contenus de cette dernière gagnent en utilité pratique puisqu'ils sont encore plus fortement axés sur les besoins du marché du travail, des différentes branches et avec elles des entreprises. Du côté des écoles, l'apprentissage d'employé-e de commerce reste une formation qui couvre toutes les branches, ce qui accroît l'employabilité de nos diplômé-e-s tout en garantissant que des places d'apprentissage continuent d'être proposées du côté des employeurs.

Des enseignant-e-s qui continuent de dispenser des connaissances de base

Le rôle des enseignant-e-s est essentiel puisque ceux-ci ont la responsabilité de transmettre les connaissances de base. Ce qui va changer à l'avenir, c'est que la transmission de ces connaissances prendra peu à peu une tournure interdisciplinaire, ce qui signifie que l'enseignement combinera les contenus de plusieurs matières, avec une orientation sur des situations de travail concrètes. C'est justement en relation avec ce mode de transmission, qui aide les apprenti-e-s à comprendre l'utilité de ce qu'ils apprennent à l'aide d'exemples, qu'on parle désormais de « domaines de compétences opérationnelles ».

L'argument clé de la formation commerciale du point de vue des écoles

En marge de l'application interdisciplinaire des connaissances de base, l'accent sera mis sur un encadrement et un encouragement plus personnalisé des apprenti-e-s dans un cadre d'enseignement partiellement nouveau. Les enseignant-e-s auront pour tâche de travailler en équipe afin d'accompagner les apprenti-e-s dans leur prise d'autonomie et de les encourager à assumer des responsabilités personnelles. Une tâche exigeante, mais aussi porteuse de nombreux fruits.

La possibilité de continuer à apprendre deux langues étrangères est considérée comme un grand atout, voire un argument clé en faveur de la formation d'employé-e de commerce. La CSEPC approuve le nouveau concept d'enseignement des langues étrangères, qu'elle juge innovant et prometteur.

Points à prendre en compte dans la mise en œuvre

En ce qui concerne la mise en œuvre, les principales demandes de la CSEPC concernent des sujets importants comme la formation continue des enseignant-e-s, la garantie d'une perméabilité entre les différentes formations (attestation de formation professionnelle, apprentissage commercial et maturité professionnelle) et l'organisation de la maturité professionnelle intégrée. Il s'agit ici de trouver ensemble des solutions applicables et de laisser parler l'esprit d'innovation de la réforme. Dans ce processus, l'organe national de coordination (ONC) des partenaires a déjà accompli du très bon travail. À ce jour, plusieurs propositions d'adaptation concernant l'ordonnance sur la formation et le plan de formation ont été prises en compte, et des événements de formation continue à l'échelle nationale ont été organisés pour les personnes actives dans le développement des écoles.

Conclusion

La CSEPC soutient l'aspiration à orienter l'apprentissage commercial sur les besoins de l'économie. Nous continuons ainsi à poursuivre l'objectif consistant à préparer les apprenti-e-s pour l'avenir, de façon à ce qu'ils puissent mener une existence autonome !
La CSEPC est d'avis qu'il faut avoir le courage de s'engager dans des voies nouvelles et s'en réjouir ! Nous avons la possibilité de nous exprimer par rapport aux mesures de mise en œuvre dans les écoles. Dans certains domaines, nous pouvons créer des choses passionnantes qui nous sont propres. C'est une expérience positive et une chance que nous devrions saisir !

Contact

Dr. Esther Schönberger
Présidente de la Conférence suisse des écoles professionnelles commerciales (CSEPC)

E-Mail esther.schoenberger@kvlu.ch oder skkbs@kvlu.ch
Téléphone 041 417 16 16